

Intérêts et frais.

Édition 01.2026

Intérêts et frais Visa/Mastercard®

Taux d'intérêt annuel	12% à partir du 01.01.2026 ¹
Option de crédit ²	Remboursement mensuel minimum: 2,5 % du solde total reporté sur le décompte avec un minimum de CHF 50.
Transfert d'argent/quasi-cash (par exemple via Western Union, Skrill ou Revolut) ³	4% au min. CHF 1

¹ Taux d'intérêt annuel maximal selon la loi sur le crédit à la consommation fixé par le DFJP.
² Pour autant que votre produit prévoit cette prestation.
³ Les opérations de transfert d'argent au moyen d'une carte de paiement Cornercard (y compris le chargement de cartes de paiement tierces ou le transfert d'argent sur des cartes de paiement tierces) présupposent, conformément aux règles actuelles de Visa et Mastercard, que le titulaire de la carte concerné a été identifié de manière complète, qu'un formulaire A valablement signé a été versé au dossier afin d'établir l'ayant droit économique et que l'identité du requérant de la carte a également été vérifiée.